

## Le principal adjoint

Le principal adjoint

Affaire suivie par :

Jonathan HELIER

Principal adjoint

Tél : 05.61.11.16.70

Mél : 0312799z@ac-toulouse.fr

245 Avenue Aimé Césaire

31660 BESSIERES

aux

Elèves et parents des élèves de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

Objet : Information sur la passation de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1 et 2 (ASSR).

Madame, Monsieur,

L'éducation à la sécurité routière (ESR) permet aux élèves l'acquisition progressive d'un comportement responsable sur l'espace routier. Elle participe, par ailleurs, à la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen »).

### Les attestations de sécurité ont un caractère obligatoire :

- l'obtention de **l'ASSR 1 et de l'ASSR2** permet de présenter la pratique du brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire : **conduite d'un deux-roues motorisé ou d'un quadricycle léger dès 14 ans.**
- l'obtention de **l'ASSR 2** est **obligatoire pour la délivrance du permis de conduire** pour tous les jeunes nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988 et ayant moins de 21 ans.

Les **épreuves** pour les élèves, des classes de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, se **dérouleront lors de la semaine du 10 au 14 avril 2023.** Un planning vous sera adressé dans les semaines à venir.

Afin de réussir, au mieux, cette épreuve je vous adresse un lien qui permet de s'y préparer gratuitement.

Le site grand public « Se préparer aux attestations de sécurité routière » est accessible dès à présent et sans authentification.

Lien du site : <https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

Nous restons à votre écoute si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cette attestation,

Jonathan HELIER  
Principal adjoint